

28 FEVRIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1121 BORDEHOUAT
56360 LOCMARIA
951 587 195 RCS LORIENT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 JUILLET 2024**

L'an Deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq juillet,
A 10 heures,

Madame Manon PETIT,
demeurant 1121 Bordehouat Maison dite Caradec, 56360 LOCMARIA,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 28 FEVRIER,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier l'Article 4 Siège social des statuts, suite à l'arrêté n°2023-008 portant numérotations des habitations et des bâtiments professionnels sur l'ensemble du territoire communal de la mairie de LOCMARIA.

La rédaction de l'article 4 des statuts est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1121 BORDEHOUAT Maison dite Caradec, 56360 LOCMARIA."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Manon PETIT

Manon PETIT

✓ Certified by  yousign